

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE BETHEMONT-LA-FORET

Département du Val d'Oise

Arrondissement de Pontoise

Canton de Domont

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°: 042-2021

Du : 23 septembre 2021

Nombre de Conseillers :  
en exercices : 11  
présents : 9  
votants : 10

Date de la convocation :  
18 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois septembre, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Didier Dagonet, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Didier Dagonet, Maire,  
Madame Isabelle Oger, Adjointe au Maire,  
Messieurs Thierry Vincent, Michel Monteiro, Adjoints au Maire,  
Mesdames Morgane Auger, Béatrice Brun, Malvina Boquet, Conseillères municipales,  
Messieurs Jean-Baptiste Rouault, Patrice Glandières, Conseillers municipaux.

**ETAIT ABSENTE AYANT DONNEE POUVOIR :**

Madame Sophie Papon pourvoir à Madame Malvina Boquet

**ETAIT ABSENT EXCUSE :**

Monsieur Bernard Gourdy

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Monsieur Patrice Glandières, Conseiller municipal,

**ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION :**

Madame Laurence Guérault, Secrétaire de Mairie

**OBJET : Attribution des subventions aux Associations au titre de l'année 2021.**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu,** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Après avoir entendu** l'exposé de Monsieur Patrice Glandières, Conseiller municipal,

**Le Conseil Municipal,** après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	10	-	-

**Décide**, d'annuler et de remplacer la délibération N° 18-2021 du 14 avril 2021,

**Approuve**, le tableau des subventions aux associations pour l'année 2021 comme suit :


Association	Montant
Union départementale des Sapeurs-Pompiers	100.00 €
Association des Secrétaires Généraux du Val d'Oise	50.00 €
Association les Chemins de la Musique	200.00 €
Association de la Fête de la Campagne	230.00 €
Association Les Croqueurs de Pommes	200.00 €
Association des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale (DDEN)	50.00 €
Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie (FNACA)	100.00 €
Mission Locale de Taverny	245.76 €
Union des Maires du Val d'Oise	91.30 €
AMIF	39.65 €
ASIMPAD	21.05 €
I.F.A.C	50.00 €

**Dit**, que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 65, article 6574 du budget 2021

**Dit**, que le présent acte est susceptible d'un recours qui devra être formé dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'appel compétente étant celle de Versailles) (Art. R 421.1 à 5 du Code de Justice Administrative).

Pour extrait conforme au registre

Fait à Béthemont-la-Forêt, le 23 septembre 2021

Didier DAGONET  
  
 Mairie de Béthemont-la-Forêt